

Extrait du site : CONDUITE ROUTIERE

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/conduite-routiere/spip.php?article201>

44 tonnes réglementation

- Espace professionnel - Réglementation - 44 tonnes -

Date de mise en ligne : mardi 5 février 2013

Description :

Arrêté du 4 décembre 2012 relatif au poids total roulant autorisé des véhicules terrestres à moteur

CONDUITE ROUTIERE
